

TOURISME

« Attiré par un prix « imbattable », j'ai réservé mon vol sur Internet. Au final, le billet est bien plus cher qu'annoncé. Est-ce légal ? »



Beaucoup d'« options » font rapidement monter la note (bagage en soute, assurance, embarquement prioritaire, choix du siège...).

Si les options ne sont pas sélectionnées, elles peuvent être proposées à nouveau avec insistance. Parfois, il faut même explicitement refuser ces options.



Les professionnels n'ont en principe pas le droit de pré cocher des options supplémentaires payantes lors d'une commande en ligne.

Si tel est le cas, il est possible de demander le remboursement des sommes versées à ce titre **(Code de la consommation, art. L. 121-17).**

Aussi, des frais supplémentaires peuvent être facturés au dernier moment : une valise dont les dimensions ou le poids sont supérieurs à ce que la compagnie autorise, une carte d'embarquement qui n'a pas été imprimée...